

Responsabilités Environnementales

des professionnels de la construction

Etes-vous bien couverts ?

Les professionnels de la construction sont légalement responsables des pollutions qu'ils peuvent créer ou aggraver du fait de leurs activités. Or, les contrats classiques de type Responsabilité civile ou Responsabilité Maître d'Ouvrage délivrent des garanties incomplètes vis-à-vis de ces expositions.

Il existe en outre une responsabilité sociétale toujours plus grandissante et l'évolution constante des réglementations accentue le besoin d'une protection adaptée.

Notre équipe Environnement s'emploie à appréhender parfaitement l'activité de ses clients et les spécificités de leurs projets et est en mesure de proposer des solutions adaptées pour sécuriser leurs expositions vis-à-vis des enjeux environnementaux.

Des solutions sur-mesure pour vos risques

Chez Liberty Specialty Markets, nous proposons une police Responsabilités Environnementales pour les professionnels de la construction qui s'applique à des projets de toute taille et de toute nature. La police peut être souscrite par le constructeur ou par le maître d'ouvrage et pourra bénéficier à l'ensemble des intervenants à l'acte de construire ainsi qu'aux prêteurs institutionnels.

Nous proposons deux types de polices, une couverture globale annuelle (**police "Ouvrte"**) destinée à accueillir l'ensemble des chantiers ouverts pendant l'année, et une couverture spécifique à un projet (**police "Projet"**) pour la durée du projet (jusqu'à 10 ans).

Produit	Capacité
Responsabilités Environnementales	EUR 25m

Une couverture large qui comprend :

- Les pollutions soudaines et accidentelles ainsi que les pollutions graduelles
- Les frais de dépollution
- Les frais liés aux dommages causés à la biodiversité
- Les frais de prévention en cas de situation d'urgence ou de menace imminente
- Les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers y compris au titre du préjudice écologique
- Les frais de défense (frais d'avocats et de consultants)
- Les clauses relatives aux prêteurs peuvent être reconnues dans le contrat
- Tout changement dans la législation environnementale pendant la période est couvert



Avec vous sur le long terme

En tant que **groupe mutualiste**, nous avons à cœur d'accompagner nos assurés et nos courtiers dans la durée et souhaitons pleinement nous engager à leurs côtés. Notre solidité financière garantit une continuité et une visibilité à long terme, procurant ainsi à nos clients une protection supplémentaire. Nos équipes expérimentées ne manquent pas de ressources, font preuve de **réactivité** à chaque étape de la relation et sont suffisamment autonomes pour permettre une prise de décisions rapide. Vous bénéficierez de nos compétences techniques, de la qualité de notre relation avec nos partenaires courtiers et de notre conception unique du service en cas de sinistre.

Car, ce qui est bon pour vous, l'est aussi pour nous.

Toujours à vos côtés dans un monde qui change

Des clients nous font confiance depuis plus de 20 ans. Pourquoi une telle fidélité ? Parce que nous avons une **culture de la flexibilité et de l'adaptabilité** et que nous investissons continuellement dans l'expertise de nos collaborateurs.

Les activités de nos clients ou la législation évoluent ? En tout temps, nous essayons de nous adapter aux problématiques de nos clients afin de leur assurer un maximum de protection. Cette flexibilité et cette adaptabilité vont aussi de pair avec **l'innovation**, que ce soit en termes de structuration des contrats ou de capacité d'accompagnement de nos clients. Quelle que soit l'activité de l'assuré, nous cherchons une solution appropriée à lui proposer.

Sinistres : être là pour vous quand il le faut

Chez Liberty, nous comprenons parfaitement l'enjeu d'un **règlement juste et rapide** de vos sinistres. À nos yeux, leur gestion, proactive, fait partie intégrante du processus commercial. Notre objectif est de **limiter l'impact environnemental** de chaque incident, tout en gérant l'exposition de nos assurés. Dans ce domaine sensible et potentiellement très complexe, nous faisons appel à des experts et des spécialistes reconnus dans leur discipline. Pour une expérience clients la plus fluide possible, nous proposons en outre des services de **gestion de crise et de hotline 24 h/24**.

Nous contacter

Arnaud Bunetel

Directeur Souscription Environnement Europe
+33 (0) 1 70 39 12 85 | +33 (0) 6 38 12 52 85
arnaud.bunetel@libertyglobalgroup.com

Chloé Fructus

Souscriptrice Environnement
+33 (0) 1 73 00 78 11 | +33 (0) 6 30 75 59 81
chloe.fructus@libertyglobalgroup.com

Grégory Lecocq

Souscripteur Environnement
+33 (0) 1 73 02 81 16 | +33 (0) 6 79 93 92 45
gregory.lecocq@libertyglobalgroup.com

Nos contrats sont souscrits par Liberty Specialty Markets Europe Sàrl (LSME), pour le compte et par mandat de Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE) sous la marque commerciale Liberty Specialty Markets, membre du Groupe Liberty Mutual Insurance. LSME est enregistrée au Grand-Duché du Luxembourg (sous le n° B216199) et domiciliée au 5-7 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché du Luxembourg. LSME est supervisée par le Commissariat aux Assurances et agréée par le Ministère des Finances luxembourgeois comme agent d'assurance et de réassurance. Sa succursale en France (RCS Paris 831 623 699) est enregistrée à l'Orias sous le n° 2017AC009 et domiciliée au 42 rue Washington, 75008 Paris. LMIE, enregistrée au Grand-Duché du Luxembourg (sous le n° B232280) et domiciliée au 5-7 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché du Luxembourg, est supervisée par le Commissariat aux Assurances et agréée par le Ministère des Finances luxembourgeois comme compagnie d'assurance et de réassurance. Sa succursale en France (RCS Paris 408 774 610) est domiciliée au 42 rue Washington, 75008 Paris. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.libertyspecialtymarkets.com



Liberty
Specialty Markets

For Mutual Advantage